



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency –
Corporate Services
111 Water Street East
Cornwall, ON, K6H 6S2**

MODIFICATION #3 À:

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency
National Contracting Services
111 Water St. East
Cornwall, ON K6H 6S2**

Title-Sujet Démolition du tablier de béton du barrage Fryer, rivière Richelieu, Carignan		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-16-5246/A		Date: 25 août 2016
GETS Reference No. – No de reference de SEAG		Client Ref. No. – No. de réf du client. CCHM-897-01
Solicitation closes - L'invitation prend fin:		
at – à 02:00 PM	on – le 1er septembre 2016 DATE RÉVISÉE	Time Zone - Fuseau horaire Heure Avancée de l'est (HAE) Eastern Daylight Time EDT) –
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Annie Roy annie.roy@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5752		Fax No. – No de FAX: -----
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Adresse courriel – Email address : _____	
Signature	Date

MODIFICATION #3

LA MODIFICATION QUI SUIT APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR DES MAINTENANT. LA MODIFICATION FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE CONTRAT. OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.

*** Voir le fichier ZIP (897-01)- Addenda-03 - 2016-08-25 pour l'information à laquelle cette modification #3 fait référence. ***

1. Extension à la date de clôture de l'invitation

La date de clôture de l'invitation à soumissionner a été prolongée **au jeudi 1er septembre 2016 à 14 h HAE.**

2. Ajout et correction à l'adresse de retour des soumissions

La bonne adresse pour l'envoi des soumissions est:

Parks Canada Agency –
Corporate Services
111 Water Street **East**
Cornwall, ON, K6H **6S2**

3. Générales (Questions/Réponses)

3.1 Des joints de construction entre les travées sont montrés sur les plans. Est-il vrai de penser que les travées sont indépendantes les unes des autres, où des éléments sont continus dans ces joints?

Réponse : pour des fins de soumissions les travées doivent être considérées continues.

3.2 Le détail dans la partie supérieure du feuillet 12 donne une élévation du niveau d'eau variable. Or, la position de la ligne de niveau montré dans sur le détail ne semble pas concordé avec l'élévation donné par rapport au-dessus des piles. Doit-on se fier sur l'élévation donnée ou sur la position de la ligne de niveau?

Toute soumission devrait être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 1-877-558-2349.

Réponse : la page 12 ne donne aucune information sur le niveau d'eau. Elle a pour but de fournir uniquement des informations sur les rives gauche et droite. Une révision du plan 12 est fournie dans le présent addenda. Pour les élévations du dessus des piles, se référer aux plans 2 à 10.

3.3 *Question entrepreneur: y a-t-il un arrêt de prévu durant les mois hivernaux?*

Réponse : l'entrepreneur doit effectuer la totalité des travaux à l'intérieur des délais mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

4. DEVIS

4.1 **Section 00 01 10 Table des Matières :** la section «00 01 10 – Table des Matières – Révision 01, est annulée et remplacée par la section «00 01 10 – Tables des Matières – Révision 02».

QUESTIONS/RÉPONSES ENTREPRENEURS

4.2 À la section 01 29 00 du devis, l'item 2.3 concernant l'aménagement sur l'île fryers prévoit la coupe et la plantation de 20 arbres en abord de rivière. Est-ce que le nombre de 20 arbres à planter est dépendant du nombre d'arbre coupé ou bien s'il est fixé à vingt?

Toujours concernant cette section, il est prévu démantelé les chemins d'accès et rampe d'accès à cet endroit. Pouvons-nous considérer répandre le matériel granulaire (mg-20) afin de rechargé ou bien élargir la piste cyclable avoisinante? Ceci éviterait des coûts de transport hors site.

Réponse : le nombre d'arbre exact à replanter dépend du nombre d'arbre coupé. À défaut de transport hors site, l'entrepreneur devra redéployer les matériaux granulaires à ses frais, à l'endroit désigné par le Représentant du Ministère.

4.3 À la section 01 35 29.06 du devis, l'item 1.12 demande d'«embaucher une personne compétente et autorisée à titre de coordonnateur de la santé et sécurité ». Nous comprenons à la lecture de cet article qu'il peut s'agir d'une personne occupant d'autres fonction pour l'entrepreneur (p/e : surintendant, contremaitre, technicien...) et non pas nécessairement quelqu'un attitré à cette tâche uniquement (un agent de sécurité). Si tel est le cas, bien vouloir apporter une clarification afin que tous les soumissionnaires aient la même interprétation.

Réponse : le coordonnateur de la santé et de la sécurité doit respecter les exigences prescrites dans le devis en termes de qualifications. Si une personne dans le personnel de l'entrepreneur répond aux différentes exigences, il pourrait être approuvé par le Représentant du Ministère sous réserve de la réception des preuves démontrant l'éligibilité de cette personne.

4.4 À la section 01 52 00 du devis, l'item 1.9.1 demande d'«engager du personnel de sécurité fiable pour assurer, après les heures de travail et pendant les jours de congé, la surveillance de chantier et des matériaux/matériels qui s'y trouvent et en assumer les frais ». La zone où se situe les travaux est peu passante et il sera très couteux de laisser un agent de sécurité plus de 100 heures par semaines pour la durée du contrat, et cela pour les 2 rives ! Compte-tenu de l'endroit des travaux, pouvons-nous considérer clôturer convenablement la zone de travaux et, si nécessaire, installer un système d'alarme ?

Réponse : la sécurité demeure la responsabilité de l'Entrepreneur. L'entrepreneur devra fournir à ses frais un dispositif de sécurité satisfaisant. La méthode et le choix relèvent de la responsabilité de l'entrepreneur, mais celle-ci doit respecter les exigences en matière de sécurité.

4.5 Aux pages 5, 9 & 10 des plans, on laisse présager qu'il y a présence de pierre de gros calibres à proximité des piles. Or, il n'y a que très peu d'enrochement à ces endroits. S'agit-il du profile final que souhaite le client? Si oui, pourrions-nous avoir le diamètre ainsi qu'une surface minimale à couvrir. Toujours dans la même optique, devons-nous remplir de pierre l'endroit où nous aurons aménagé des descentes temporaires suite à leur remplissage? Si oui, spécifié la grosseur de pierre s.v.p

Réponse : aucun enrochement n'est montré autour des piles dans les plans émis pour soumissions. Cependant il y a présence d'enrochement au niveau des culées situées au niveau des rives. L'entrepreneur est responsable de restituer le site tel qu'existant à la fin des travaux. La rampe devra être enlevé un remblai structural protégé avec de l'enrochement de calibre similaire à l'existant. Pour des fins d'estimé un calibre entre 200 et 500 est à prévoir.

5. Plans

5.1 Le plan 11 – Bathymétrie est supprimé et remplacé par les «plans 11A – Bathymétrie 1/2, et 11B – Bathymétrie 2/2.»

5.2 Le plan 12 – Arpentage est supprimé est remplacé par le «plan 12 – arpentage révision 01»

Nota : Si vous avez déjà envoyé votre soumission, vous êtes invités à nous faire parvenir vos révisions, le cas échéant, par télécopieur au 1-877-558-2349 avant la nouvelle date et heure de fermeture. Prière d'indiquer le numéro de l'appel d'offres sur toute correspondance.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES